

**MAIRIE de SAINT- CYR-LA-ROCHE**

3 Route de Juillac 19 130  
05-55-25-02-30  
Saint-cyr-la-roche@mairie19.fr

**ARRÊTÉ**  
**2026 – 13****Arrêté municipal portant sur l'Activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) –  
Alerte rouge canicule**

Le maire de la commune de Saint Cyr la Roche

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Considérant que la commune est exposée aux risques suivants :

**- Risques naturels :**

- alerte rouge canicule

**- Risques diffus :**

- météorologiques : canicule,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de la commune de Saint Cyr la Roche est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2 :** le maire met en œuvre le PCS de sa propre initiative ou sur demande de la Préfecture (SIDPC).

**Article 3 :** le PCS fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4 :** Copies du présent arrêté ainsi que du PCS seront transmises à la Préfecture (SIDPC).

**Article 5 :** le PCS est consultable en mairie.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Cyr la Roche le 22 juin 2026

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Laurent COLIN

